

Délibération du Conseil municipal

Séance du 14 mai 2024

Le quatorze mai deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

CHOUTEAU Edith	à PAVILLON Jean-Paul
GAILLARD Yohan	à DESOEUVRE Robert
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LHUISSIER Thierry	à PENEAU Sylvie
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

DELETANG Claire, MINETTO Jacques

Convocation adressée le 7 mai 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 15 mai 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1405-12 | Culture - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire au titre du soutien à la diffusion de spectacles vivants en territoire – saisons culturelles

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la politique culturelle du Département de Maine-et-Loire Anjou 2030 – La culture au cœur du lien social soutenant les programmes de diffusion de spectacles vivants et la présence artistique en territoire pour favoriser l'offre culturelle au plus près des habitants,

Considérant le programme de diffusion culturelle comprenant la saison de spectacles vivants, les accueils en résidence et les actions culturelles,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 7 mai 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire, à hauteur de 10 000€.**

M. GUIBERT n'a pas pris part au vote.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

